



Gestion comptable et fiscale des associations (15 heures)

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux collaborateurs :

- Connaître les règles spécifiques liées à la gestion comptable et fiscale de l'association.
- Savoir analyser et effectuer un diagnostic comptable et financier de la situation d'une association.

Public et pré requis :

- Groupe max : 6 stagiaires
- Connaître la comptabilité financière

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Remise d'exercices "papier"
- Echanges /Discussions

Suivi et évaluation des résultats :

- Attestation de présence
- Attestation formation individualisée

Date et lieu :

- Nombre heures de formation : 15h
- Date : entrées permanentes
- Lieux : Villeneuve d'Ascq

Programme :

- Approche générale et pratique des associations.
- La comptabilité des associations : la comptabilité en partie simple (recettes-dépenses), la comptabilité en partie double. Règles de présentation comptables.
- La fiscalité des associations : la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sociétés
- Les obligations comptables des associations
- Analyse et comptabilisation des flux / les flux courants : produits, charges et immobilisations, règlements et paiements. Salaires et flux divers Les flux spécifiques : les ressources financières, la mise à disposition, le bénévolat
- Les états de fin d'année / Savoir lire et comprendre un bilan et un compte de résultat Savoir établir et contrôler les états de fin d'année. Les principaux documents comptables : documents de base, journaux, grand livre, balance, documents de synthèse